

FICHE DE POSTE

« Conseiller pédagogique départemental en éducation musicale »

Texte de référence :

**- Circulaire ministérielle n° 2015-114 du 21 juillet 2015 parue au BOEN
du 23 juillet 2015**

<p><u>Poste et conditions d'exercice</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Sous l'autorité du DASEN des Pyrénées Orientales, le CPEM est placé sous l'autorité hiérarchique de l'Inspectrice de l'Education Nationale adjointe au directeur académique (IENA). ➤ Secteur d'intervention : le département des Pyrénées Orientales. ➤ Lieu de rattachement : DSDEN 66 ➤ L'action du CPEM s'inscrit dans le cadre du travail départemental arrêté par l'IENA avec qui il travaille en étroite collaboration. Il travaille également avec les équipes de toutes les circonscriptions. ➤ Il collabore avec la CP EAC, le CPAV, le CPD EPS dans le domaine de la danse, le CPD TICE. ➤ Ce poste à temps plein nécessite de la disponibilité. La charge de travail s'inscrit dans un cadre dont les contraintes horaires diffèrent de celles des personnels enseignants exerçant devant élèves.
<p><u>Profil requis</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Le candidat est un enseignant du 1er degré, titulaire du CAFIPEMF option éducation musicale. ➤ Il a une expérience d'enseignement et, si possible, de formateur. ➤ Une expérience en chant choral serait appréciée (chant et/ou conduite de chœur).
<p><u>Fonctions</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Formation continue : il conçoit des temps de formation en éducation musicale et en histoire des arts et y participe au niveau des circonscriptions et du département, il développe des projets départementaux et, notamment, le projet départemental « TOUS EN CHŒUR » ➤ Formation initiale : le CPEM assure des visites d'accompagnement des enseignants débutants T1 et T2 et il contribue à la construction de formations spécifiques en éducation musicale et en histoire des arts. ➤ Dans le cadre de la réforme de PPCR, il développe l'accompagnement des enseignants et participe aux dispositifs de formation innovants (DOF et POOL). ➤ Il aide à la construction de la mise en œuvre des PEAC (parcours d'éducation artistique et culturelle) dans le cadre des projets d'école et de territoire. Il favorise et développe les actions au sein des réseaux écoles-collège. ➤ Il assure l'agrément et le suivi des intervenants extérieurs ainsi que le développement des projets pédagogiques correspondants.

	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Il favorise le rayonnement des actions départementales, académiques ou nationales. ➤ Il contribue à l'élaboration d'outils pédagogiques en éducation musicale et histoire des arts, y compris dans le cadre de parcours de formation M@gistère. ➤ Il travaille en étroite collaboration avec certaines structures culturelles ou associatives du département ou de l'académie. ➤ Il effectue des visites auprès des musiciens intervenants, notamment en vue de l'agrément ➤ Il est membre de certaines commissions de validation de projets ➤ Il peut être membre de commission de jury ou de jury de CRPE ➤ Il participe à des tâches administratives
<u>Compétences et qualités requises</u>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Capacités relationnelles, d'écoute, d'analyse et d'initiative ➤ Des qualités de loyauté et de confidentialité ➤ L'aptitude à travailler en équipe ➤ Une capacité à s'inscrire dans une dynamique de recherche ➤ Une volonté de poursuivre sa formation professionnelle
<u>Particularité</u>	Poste vacant à la rentrée 2018

Contact : Secrétariat de Mme Forcheteau, IENA

04 68 66 28 19 / ce.iena66@ac-montpellier.fr